

Commission « Préservation du Milieu Aquatique » de la CLE du 3 mai 2023 – Marbaix 9H30 : Relevé des décisions

Etaient présents :

Représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements, et des établissements publics locaux :

Nom	Représentation au sein de la CLE du SAGE
M. Paul RAOULT	Président SIDEN-SIAN et Président de la CLE
M. Alain DELTOUR	Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des cours d'Eau de l'Avesnois et Vice-Président de la CLE
M. Sébastien BOUCHEZ	Membre du Comité Syndical – Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois (Conseiller Municipal Délégué de Berlaimont)
M. Christian POINT (pour M. Benjamin WALLERAND)	Maire Adjoint d'Anor, en charge des travaux

Représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations :

Nom	Représentation au sein de la CLE du SAGE
M. Gérard PINELLE	Administrateur de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord – Vice-Président de la CLE en charge de la « Préservation des Milieux Aquatiques »
M. Daniel SZIERSKI	Président de la Fédération Départementale de la Pêche et des Milieux Aquatiques du Nord (FDPPMA 59)
M. Emmanuel PETIT	Directeur - Fédération Départementale de la Pêche et des Milieux Aquatiques du Nord (FDPPMA 59)
M. Jean-Bernard SZCZEPANSKI	Membre – Fédération Nord Nature Environnement
Mme Marie ANGOT	Chargée de Mission - Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts de France
Mme Eliane BERIOU	Présidente – UFC Que Choisir Sambre Avesnois Maubeuge
M. Franck NOIREAUX	Président – Association pour la préservation et la valorisation de la zone du grand marais de Maroilles

Représentants de l'État et de ses établissements publics :

Nom	Représentations au sein de la CLE du SAGE
M. Damien ALCUTA	Chef d'Unité - Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord – (Avesnes)
M. Philippe SCULIER	Responsable Antenne Berlaimont - Voies Navigables de France Nord-Pas-de-Calais (VNF)

Autres structures ou représentants non désignés dans la CLE :

Nom	Représentations au sein de la CLE du SAGE
M. Alain MATHURIN-DOLLO	Responsable technique du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois
M. Matthieu FLAMME	Chef de service Ressources Environnementales à la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre
M. Gérard GENIN	Responsable Brigade Bleue - Communauté de Communes du Pays de Mormal
Mme Savannah GALIAT	Chargée de mission Environnement – CPIE Antenne Thiérache
Mme Audrey LIEVAL	Directrice SyMEA – Animatrice SAGE Escaut
M. Alexis CAUFFRIEZ	Coordinateur Adjoint – Contrat de rivière Sambre
Mme Elodie CREPIN	Chargée de mission EEE – Contrat de Rivière Sambre
M. Pierre BONTE	Président – APANGA (Ass des Piégeurs Agréés du Nord et des Gardes Assermentés)
M. Gérard DEGRELLE	Secrétaire - APANGA

M. Anthony BLAVET	Président – ASSAH (Association des Sauvaginiers de la Sambre et des 2 Helves)
M. Maxence LEDUC	Trésorier - ASSAH

Représentants de la structure animatrice

Nom, fonction	Organisme
M. Luc GIRARDOT	Chargé de mission ressource en eau, milieux aquatiques et inondations – Animateur du SAGE Sambre - Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
M. Sylvain MAREE	Stagiaire « EEE » - Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
M. Eric PENET	Chargé de mission « Connaissance patrimoine naturel et biodiversité » - Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
M. Thomas BERNARD	Chargé de mission « Observatoire territorial – SIG » - Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Etaient excusés :

Nom	Représentation au sein de la CLE du SAGE
M. Michel DUVEAUX	Maire d'Obrechies - Vice-Président de la CLE
M. Dominique DELCROIX	Maire Adjoint de Maubeuge
M. André BERTEAUX	Maire d'Hestrud
M. PLICHON et Mme CATTELOT	CCI Grand Hainaut
Mme Sandrine BERQUET	Chargée d'intervention, Agence de l'eau Artois Picardie
M. Guillaume KOTWICKA	Chargé de mission, DREAL
M. Benoit DELANGUE	Chargé de missions scientifiques – Conservatoire Botanique de Bailleul
M. Guenaël HALLART et Mme Perrine BRICE	CPIE Antenne Thiérache

Monsieur le Président remercie des participants de leur présence à cette réunion et rappelle brièvement l'ordre du jour de la réunion.

Luc GIRARDOT présente le déroulement de cette réunion de la commission « Préservation des Milieux Aquatiques » et rappelle les enjeux du SDAGE et du SAGE vis-à-vis des espèces exotiques envahissantes.

Cette réunion doit permettre de cibler les premières réflexions pour répondre à la disposition A-7.2 du SDAGE Artois Picardie 2022-2027.

Afin d'intégrer cette disposition à la mise en œuvre du SAGE Sambre, un travail a été réalisé par Sylvain MAREE, stagiaire dédié à la thématique des EEE depuis le 15 février 2023 au PNR Avesnois. Le but de ce stage, prévu pour une durée de 6 mois, est de décliner localement la stratégie régionale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, en améliorant la connaissance et la localisation et en fédérant les acteurs pour faire émerger des actions.

La parole est ensuite laissée à Sylvain MAREE, stagiaire au Parc naturel régional de l'Avesnois depuis le 15 février et missionné sur la thématique des espèces exotiques envahissantes.

Sylvain MAREE présente la stratégie adoptée pour le déroulement de son étude.

1 Collecte de données :

Une première phase de collecte de données auprès de partenaires et institutions locales a été réalisée et a permis la mise à jour de la liste d'espèces présentes à l'échelle du SAGE et du Parc ainsi que d'affiner leur localisation.

On dénombre au moins 40 espèces végétales et 15 espèces animales sur le territoire.

M. le Président confirme donc la grande distribution d'espèces sur le territoire ce qui démontre l'importance du sujet vis-à-vis de la biodiversité et des milieux aquatiques qui en sont les premières victimes mais qui participent aussi à leur propagation.

Mme Beriou s'interroge quant à l'espèce la plus préoccupante parmi cette liste ?
Sylvain MAREE abordera la hiérarchisation des espèces lors un point ultérieur.

M. Bonte souhaite aborder la problématique des ragondins et signale que l'Association des Piégeurs Agréés du Nord et des Gardes Assermentés (APANGA) participe à la régulation de cette espèce et en fait un suivi régulier. En 2022, 268 individus ont été piégés contre 10 en 2010. L'espèce semble prendre le pas sur le rat musqué, autre espèce exotique envahissante. Malgré une forte augmentation, **M. Degrelle** constate plutôt une stagnation des populations de ragondins depuis quelques années.

M. Szczepanski s'interroge quant aux prédateurs naturels potentiels de ces espèces.

M. Pinelle indique que les chasseurs participent également à la régulation des rats musqués et ragondins et que ces prélèvements réalisés en action de chasse ne sont pas forcément comptabilisés dans les données de piégeage. Les chasseurs régulent également d'autres espèces comme la Bernache du Canada, désormais espèce chassable ou l'ouette d'Egypte, Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts (ESOD).

M. le Président confirme l'importance de réguler les populations de ragondins et rats musqués qui peuvent occasionner des désordres sur des infrastructures par la création de galeries qui les fragilisent. Le SIDEN-SIAN est parfois confronté à cette problématique sur les bassins de lagunage.

M. le Président interroge les participants à la commission quant au principe de régulation des espèces animales exotiques envahissantes puisque le SAGE peut être amené à communiquer et sensibiliser sur cette nécessité.

Aucune opposition n'est relevée sur ce principe.

2/ Inventaires terrains

Sylvain MAREE aborde le second point relatif aux inventaires de terrain. Il précise que face à l'ampleur du territoire et du temps limité pour son stage, l'inventaire de terrain est réalisé en priorité le long des cours d'eau des sites Natura 2000. Aussi, un croisement avec d'autres relevés réalisés en interne Parc est réalisé afin d'éviter le travail en doublon.

Aussi, les inventaires seront réalisés prioritairement sur les secteurs d'accès public.

3/ Hiérarchisation et priorisation

Sylvain MAREE décrit ensuite le protocole de hiérarchisation des espèces. Ce protocole d'initiative belge à l'origine a été notamment soumis au Conservatoire National Botanique de Bailleul qui participe à son enrichissement et sa répliquabilité sur le territoire.

Le protocole repose sur un ensemble de notations de critères applicables à chaque espèce et qui prend en compte le potentiel de dispersion, l'impact sur les espèces autochtones, l'altération des fonctions de l'écosystème et la colonisation d'habitats à haute valeur patrimoniale. L'évaluation de chaque espèce est croisée avec les enjeux des cours d'eau afin de hiérarchiser géographiquement les enjeux.

Une première cartographie a été réalisée en 2016, cependant, elle mérite d'être désormais mise à jour. En effet, la carte actuelle n'est pas complète sur la partie sud du territoire en limite avec l'Oise Amont (secteur axonais hors Parc).

Mme Beriou remarque qu'il est particulièrement compliqué d'appréhender l'impact des espèces. Sylvain MAREE précise que la rapidité de dispersion de l'espèce est généralement un facteur déterminant. Selon ce protocole, des espèces comme les Renoués ou l'Hydrocotyle Fausse Renoncule vont souvent être placées en tête de liste.

M. Point demande à quel moment l'espèce est considéré Espèce Exotique Envahissante (EEE) ? Comment considérer la migration voire l'introduction d'espèces locales comme la cigogne et le castor ?

Mme Angot souhaite rappeler que les EEE répondent à une définition bien précise et qu'il s'agit uniquement d'espèces introduites hors de leur aire de répartition naturelle.

M. Petit précise à son tour qu'il ne faut pas confondre aire de répartition d'espèces autochtones et EEE. Pour l'exemple cité de la cigogne et du castor d'Europe, même s'il s'agit d'individus ayant migrés d'autres régions ou pays, ces deux espèces sont bien dans leur aire de répartition naturelle.

M. Deltour rappelle qu'une étude génétique à l'échelle internationale sur le ragondin avait été réalisée par échantillonnage et analyse d'un morceau d'oreille des individus prélevés.

M. Bonte souligne la présence d'autres espèces qui ne doit pas être négligées comme le raton laveur et le chien viverin.

4/ Réseau de veille :

Sylvain MAREE présente ainsi la liste des acteurs pressentis pour intégrer un réseau local animé par le Parc au niveau du SAGE.

Luc GIRARDOT précise que l'ensemble des acteurs présentés ont été conviés à cette réunion. L'intérêt de travailler avec les structures voisines et donc en inter-SAGE (Escaut) et transfrontalier (Contrat de Rivière Sambre). Il est aussi important d'associer les acteurs de l'Aisne, tête de bassin de la Sambre et lien hydrographique avec le bassin de l'Oise.

Aussi, cette liste est destinée à avoir un double niveau d'acteurs, un réseau expert et un réseau d'alerte. Le Parc, via le SAGE, peut avoir un rôle centralisateur de données.

La liste demeure non exhaustive, il s'agit d'un point de départ pour les premières diffusions. Cette liste pourra évoluer à la demande au fil des ans.

M. Degrelle s'étonne de ne pas avoir intégré de GDON (Groupement de Défense contre des Organismes Nuisibles).

Il lui est répondu que ce type de structure n'existe pas au niveau local, néanmoins la FREDON est bien associée à la démarche.

M. FLAMME demande que soient contactés et le cas échéant intégrés au réseau : la DIR NORD (Direction Interdépartementale des Routes du Nord) qui a en charge, entre autres, la gestion de la RN2 ainsi que la SNCF pour le réseau ferré, ces grands axes étant des propagateurs potentiels d'EEE végétales, particulièrement aux croisements avec les cours d'eau.

Monsieur le Président souligne l'importance de sensibiliser les élus des communes et des Communautés de Communes à cette problématique.

M. Genin regrette le manque d'intérêt pour les cours d'eau en règle générale des citoyens. Au niveau de la brigade bleue de la CC du Pays de Mormal, il est régulièrement confronté à ce qu'il qualifie d'« écologie populaire » qui se traduit par une opposition à des travaux ou actions du fait de la méconnaissance du fonctionnement des écosystèmes aquatiques. **M. Genin** cite l'exemple de certaines stations de balsamine qui sont parfois difficiles à éliminer par opposition locale pour des intérêts esthétique et apicole.

Mme Beriou signale que chaque citoyen devrait pouvoir signaler la présence des espèces les plus préoccupantes si une information ciblée était diffusée. Il semble que le sujet ait besoin d'une meilleure médiatisation,

M. Deltour propose de profiter de la médiatisation actuelle autour de l'eau.

Sylvain MAREE décrit précisément la proposition de deux niveaux d'acteurs et du principe de centralisation des données au niveau du Parc.

L'objectif est d'animer ce réseau sous la forme d'au moins une rencontre annuelle plutôt au début de printemps permettant de dresser un bilan de l'évolution des connaissances en fonction des données collectées au cours de l'année n-1. Les données seront collectées vis-à-vis des bases déjà existantes

(DIGITAL, SIRF, CLICNAT. L'extraction annuelle de ces données permettra de réaliser une cartographie annuelle à l'échelle du SAGE et du Parc.

L'animation d'un tel réseau peut permettre de mieux diffuser les informations, éventuellement proposer des formations et surtout initier les actions.

L'appui sur les structures gemapiennes est indispensable, elles demeurent les meilleurs acteurs opérationnels.

M. le Président demande quelles sont les structures désignées « experts » ?

Sylvain MAREE propose la liste d'acteurs désignés « experts » comme suit :

- Les maîtres d'ouvrage GEMAPI
- Le GON
- Le CPIE Antenne Thiérache pour le Sud du bassin (partie axonaise)

Ces acteurs sont susceptibles de pouvoir renseigner par eux-mêmes les bases de données en ligne qui pour certaines demandent un minimum d'habitudes et de connaissances.

M. Deltour indique que les communes de Trélon et Ohain, sur la CC Sud Avesnois ne sont pas couvertes par une Maitrise d'ouvrage opérationnelle GEMAPI. Il s'agit de la dernière « enclave » du territoire.

M. Pinelle propose de considérer la fédération de chasse en tant que membre « Expert » notamment pour la faune.

Mme Beriou insiste sur le fait qu'il paraît indispensable de s'appuyer sur le réseau communal. Cependant **M. le Président** indique que le niveau communal n'est peut-être pas le plus adapté tant sur la délimitation que sur la volonté locale d'agir.

M. Penet indique que le niveau de précision de la localisation des espèces peut être variable justement en fonction des espèces inventoriés. Pour certaine un niveau communal peut être suffisant.

M. Sculier informa la commission que VNF va instaurer prochainement la création de référents locaux dans chaque antenne pour remonter les données au niveau national. Ce réseau sera donc complémentaire.

M. le Président souhaiterait proposer une terminologie différente qu'Acteur « Expert » et « d'Alerte » afin d'uniformiser les termes. **Il est donc proposé de remplacer « expert » par « référent » et « alerte » par « signalisation ».**

5/ Charte de non-diffusion des EEE

Sylvain MAREE décrit le projet de d'élaboration d'une charte de non-diffusion d'EEE à destination des professionnels locaux (pépiniéristes et jardinerie)

Une liste d'espèces à ne pas commercialiser ainsi qu'une liste d'espèces de substitution sont en cours de validation auprès du conservatoire botanique et seront proposés aux professionnels.

Cette liste est basée sur les espèces réglementées.

M. le Président souhaiterait que la charte ne soit pas nommée « charte de non-diffusion », il convient de trouver des termes plus positifs.

6/ Communication

Le Parc avait édité un dépliant d'information sur les EEE ainsi qu'un guide pratique d'identification des EEE végétales. Ces documents doivent être mis à jour en vue d'une éventuelle nouvelle réédition.

Toutefois, il convient aujourd'hui de s'appuyer sur les outils existants disponibles en ligne et diffusés par l'OFB via le centre de ressource.

Une mise à jour du site du SAGE doit également être envisagée.

7/ Perspectives d'actions

Sylvain MAREE liste les futurs « chantiers » du réseau local d'acteurs, notamment les réflexions pour la gestion des déchets, les opérations de sensibilisation pour prévenir la propagation, l'organisation de

chantiers participatifs ainsi que la mise en œuvre d'un partage de données inter sage et transfrontalier.

En complément, **M. Petit** informe que la Fédération de Pêche du Nord porte un projet expérimental d'élimination d'hydrocotyle fausse renoncule par traitement allélopathique. Des essais en laboratoire ont été concluants et doivent être répliqués sur un site de la Sambre en gestion par la fédération.

M. le Président remercie les participants et clôture la séance peu avant 12 H 00.